

## Réunion conseil municipal du 10 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GABORIT, Maire.

**Étaient présents :** MM. GABORIT- BELIN – HAIRAUT - MINO- ROUSSEAU - PUAUD - Mmes MAGOT -DA SILVA – LEGRAND- MM. ARNAULT – PARADOT - DIEHL -RENGEARD- DESCHAMPS –BRIAND –BEGUIER - DUFOUR.

**Représentés :** Mme CHEDOZEAU par M.PUAUD - M.MOUSSERION par Mme LEGRAND.

**Secrétaire de séance :** Mme DA SILVA.

Date de la convocation :04/12/2009

Date de l'affichage de la convocation : 04/12/2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la réunion 8 octobre 2009 et n'émet pas de remarque sur le compte-rendu de la réunion de novembre 2009.

### Restructuration de l'Ecole Jacques

Monsieur Le Maire rappelle les études de faisabilité établies par le cabinet A2MO relative à la reconstruction ou la restructuration de l'école primaire Jacques Lafond.

Pour avancer dans le dossier, il propose de procéder au recrutement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage avec pour missions la programmation et la conduite d'opération portant sur la restructuration de l'école Jacques Lafond (les services de la mairie n'ayant pas les compétences requises pour porter seul s ce type de dossier). Ce marché est un marché à procédure adaptée car il est estimé inférieur à 206 000€ H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De lancer la consultation pour le marché de programmation et de conduite d'opération
- Donne pouvoir au Maire pour mener à bien cette consultation
- Autorise le Maire à signer les documents et les pièces du marché à intervenir

### Aménagement terrains aire de jeux (jeunesse) site des Mares

Madame LEGRAND, rapporteur de la commission enfance/Petite enfance et jeunesse explique au conseil municipal que le dossier qui est présenté ce jour a été travaillé par la commission. La commission propose de créer une aire de jeux sur le petit square des mares. Cet emplacement a été choisi car il est stratégique :

- du point de vue touristique : il se trouve sur la route qui mène à la Vallée des Singes et nombreuses personnes y font un arrêt
- du point de vue accessibilité : il y a possibilité de stationner et le square est accessible à des personnes handicapées

Les jeux proposés couvrent un large public car ils s'adressent à une population de 2 à 14 ans.

La commission a fait attention que cet aménagement ne nuise pas à l'organisation des fêtes du quartier des Mares et si le conseil municipal décide de mener à bien ce projet, le dossier lui sera présenté.

### **Dépenses du projet :**

1) Acquisition jeux et montage :

Kaso espaces de jeux 24 280,00€ H.T soit 29 038,88€ TTC

2) Acquisition gravillons

SARL Barré et fils 2 604,00€ H.T soit 3 114,38€ TTC pour 120tonnes de gravillon 3/8

3) Décaissement et évacuation gravats + pose géotextile

Boisgontier 3 121,95€ H.T soit 3 733,85€ TTC

Total opération : 30 005,95€ H.T soit 35 887,12€ TTC

### **Plan de financement :**

DGE 20% du montant H.T: 6 001,79€

Conseil général 25% du montant H.T : 7 501,49€

A la charge de la commune : 22 383,84€ TTC

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention :

- Accepte le projet tel qu'il est présenté
- Accepte le plan de financement présenté
- Mandate Monsieur Le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention correspondant

Monsieur DUFOUR précise qu'il s'est abstenu par rapport au coût du projet qu'il trouve trop élevé mais il est d'accord sur le principe. Il pense que l'on pourrait trouver des jeux moins onéreux ce qui permettrait d'en positionner sur d'autres emplacements dans la ville.

Monsieur ARNAULT attire l'attention sur le fait que l'aire de jeux ne sera pas ombragée ce qui risque de poser problème pour les utilisateurs et également pour la protection des

jeux. Il pense qu'il est souhaitable de tout centraliser car cela permettra au centre aéré de se déplacer.

Monsieur DESCHAMPS et Monsieur PUAUD pense eux qu'il est souhaitable de positionner des jeux sur différents îlots.

Monsieur MINO précise qu'il existe des jeux à partir de 500€.

Le Conseil Municipal demande à la commission espaces verts d'étudier la plantation d'arbres sur ce site et demande à la commission enfance/Petite enfance et jeunesse d'affiner le dossier pour étudier la mise en place de ce projet et d'autres jeux sur d'autres points de la ville avec la même enveloppe budgétaire.

### **Autorisation engagement dépenses annuelles suite attribution marché assurances**

Monsieur BELIN, adjoint, précise aux membres présents que dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001- la LOLF, une ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 portant simplification et adaptation des règles budgétaires et comptables des collectivités territoriales a introduit une nouvelle notion sur le principe de l'annualité de la dépense : « les autorisations d'engagement (A.E) ».

Elles concernent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 toutes les natures de dépenses même de fonctionnement. Elles permettent de suivre les engagements financiers de la collectivité et de mieux gérer les restes à payer (dépenses engagées non payées) notamment pour les dépenses qui s'exécutent, sur plus d'une année civile, soit parce qu'elles durent plus de douze mois (voire plusieurs années), soit qu'elles sont à cheval sur deux exercices

Dans le cadre des contrats d'assurance de la Commune, Monsieur BELIN, Adjoint, demande que soit prise une autorisation d'engagement pour mieux appréhender l'ensemble des dépenses à venir au titre des futurs engagements juridiques.

La dépense annuelle est de 20 000€ et l'ensemble du contrat à venir représentera une dépense globale de 120 000€ de janvier 2010 à décembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'Autorisation d'Engagement à compter de janvier 2010 pour une dépense totale de 120 000€ affectée au règlement des contrats d'assurance de la commune de Couhé.

Monsieur MINO sort et ne prend pas part aux débats ni au vote du point suivant.

### **Fixation des prix des parcelles ZA les petits Prés de Valence suite marché travaux**

Monsieur BELIN fait le point des dépenses de l'aménagement de la zone d'activité « Les Petits Prés de Valence »

Maîtrise œuvre

5 590,00

Mission urbanisme	6 600,00
Travaux	79 369,59
Eclairage public	8 181,57
Participation France Telecom+SIVEER	5 100,00
Frais publicité	1 156,53
Frais reproduction plan	825,90
Intérêts	941,09
Mission SPS	500,00

TOTAL	Dépenses	108 264,68
Acquisition terrain	6€/m <sup>2</sup> x 5 140m <sup>2</sup> =	30 840€
Total Général		139 105€ H.T

Monsieur BELIN rappelle que par délibération du 11 décembre 2008, le conseil municipal a fixé un prix de vente des parcelles à 25€ le m<sup>2</sup> ( plus le montant de la taxe de raccordement à l'assainissement de 1 219,60€) et que par délibération du 9 avril 2009 le conseil municipal a accédé à la demande des 4 acquéreurs quant à l'aménagement par la commune d'une placette dont le montant des travaux serait réparti entre les 4 acquéreurs.

Le surcoût lié à l'aménagement de la placette s'élève à 44 355€ H.T soit 11 088,75€ H.T par lot

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe donc le prix de vente des parcelles comme il suit auquel il convient d'ajouter la taxe de raccordement assainissement de 1 219,60€ par parcelle:

N°lot	Superficie	Prix parcelle
lot 1	933m <sup>2</sup>	34 413,75€ H. T
lot 2	1 174m <sup>2</sup>	40 438,75€ H.T
lot 3	829m <sup>2</sup>	31 813,75€ H.T
lot 4	854m <sup>2</sup>	32 438,75€ H.T

- autorise Monsieur Le Maire à signer les actes de vente à intervenir

### Programme plantations

La commission espaces verts propose un aménagement paysager pour le début de l'année 2010 ;

Haie de bio diversité le long du stade côté stade annexe	: 620,34€ TTC
Arbustes pour les jardinières	: 68,36€ TTC
Massif square du cimetière : plantes vivaces	: 126,60€ TTC
Plate bande route de rom en rosiers	: 341,82€ TTC
Entrée cimetière Route de Rom plantations rocaille	: 79,12€ TTC
Massif de rosiers devant la salle des fêtes	: 251,11€ TTC
Plantations diverses école maternelle	: 133,88€ TTC
Plantation arbre divers	: 125,01€ TTC
Plantation cour 3 <sup>ème</sup> âge + bibliothèque	: 576,45€ TTC
Soit un total de	2 322,69€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet aménagement paysager et décide d'affecter ces dépenses à la section investissement du budget commune.

#### Décisions modificatives différents budgets

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les décisions modificatives suivantes :

- Budget commune

Investissement

020 (Dépenses imprévues)	- 25 200€
2121.118 (Environnement )	+ 2 200€
2315.173 (Mur Rempart Rue neuve)	+ 23 000€

- Budget eau

Fonctionnement

022 (Dépenses imprévues)	- 2 000
673 (Titres annulés )	+ 1000
6071 (Compteurs )	+ 1000

- Budget assainissement

Investissement

020 (Dépenses imprévues)	- 90 000
2315.110 (Travaux station épuration)	+ 90 000

Fonctionnement

022 (Dépenses imprévues)	- 300
673 (Titres annulés)	+ 300

### **Ecole primaire et maternelle privée mixte Jeanne d'Arc : demande de subvention**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'école Jeanne d'Arc a déposé une demande de subvention pour financer leur voyage à la neige. 22 enfants de Couhé sont concernés. Le montant des dépenses s'élèvent 21 456€. Une participation de 200€ est demandée aux familles. Les ventes de produit de l'école sont estimées à 1 000€ et l'APEL (association des parents d'élèves) versent 30€ par enfant soit 2 400€.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 6 voix contre, décide d'octroyer une subvention de 26€/enfant de Couhé pour financer le voyage à la neige de l'école Jeanne d'Arc soit 572€. Cette somme sera versée sur le compte de l'APEL et un courrier sera adressé aux parents d'élèves concernés pour les informer.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour 4 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas demander à l'association APEL de déposer de dossier de subvention puisque le demandeur est l'école Jeanne d'Arc.

Les subventions de l'école Jeanne d'Arc seront étudiées au coût par coût.

### **Ecoles publiques maternelle et primaire : demande de subvention**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention de l'école publique primaire de COUHÉ pour le financement de son projet d'école « danses et percussions africaines ». Le coût global du projet est de 3 560€. L'éducation nationale apporte une aide de 600€, la coopérative scolaire finance à hauteur de 500€, et une participation financière est demandée aux mairies à hauteur de 2 460€.

Après concertation avec les Maire de Vaux, Ceaux et Châtillon, et par extrapolation, Monsieur le Maire propose qu'une somme de 26 € maximum soit allouée par année civile (du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010) pour chaque enfant scolarisé dans les écoles publiques MATERNELLE et PRIMAIRE de COUHÉ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les coopératives scolaires des écoles publiques bénéficieront sur l'exercice comptable 2010 (du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010) d'une somme maximum de 26€ multipliée par le nombre d'élèves de la commune de Couhé inscrits dans l'école pour soutenir les actions (sorties, voyages scolaires ou animations) s'inscrivant dans le projet d'école. Les sommes seront débloquées après validation du projet par la commune.

Pour l'année 2010, la subvention maximale accordée par la commune de Couhé est donc :

Pour l'école Jacques Lafond : 86 enfants X 26 € = 2 236 €

Pour l'école Raoul Bonnet : 39 enfants X 26 € = 1 014 €.

### **Fixation loyer Pic et Plume**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Pic et Plume occupe l'immeuble sis 2bis, Rue Edouard Normand et que la communauté de communes s'est engagée à prendre en charge les loyers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le loyer mensuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 330€. L'immeuble sera occupé par PIC et Plume mais les loyers seront pris en charge directement par la Communauté de Communes de la Région de Couhé.

### Questions diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à l'ordre du jour le point suivant :

- Rétrocession concession funéraire

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne a fait savoir à la commune qu'elle souhaite rétrocéder à la commune la concession funéraire qu'elle a acquis dans le cimetière de Couhé.

Il est possible pour la commune de reprendre sans indemnité une concession ou de verser une indemnité: la commune indemnise le concessionnaire à concurrence du temps qu'il reste à courir pour les concessions trentenaire ou cinquantenaire et dans la limite de deux tiers du prix (le tiers versé au CCAS restant acquis). La demande de rétrocession doit émaner de la personne qui a acquis la concession (sont exclus les héritiers) et cette dernière doit être vide de tout corps.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reprendre les concessions à concurrence du temps qu'il reste à courir pour les concessions trentenaire ou cinquantenaire, et dans la limite de deux tiers du prix pour les concessions trentenaires, cinquantenaires et perpétuelles (le tiers versé au CCAS restant acquis).

### Questions des conseillers

**DUFOUR** : qu'en est-il de l'aménagement du parking Rue du Porteau Rouge pour la desserte des cars du collège ?

R : Compte-tenu du coût de cet aménagement, le Conseil Général a décidé d'abandonner. Un aménagement est prévu devant le collège pour accueillir 4 bus sur les 8, les 4 autres bus devant attendre sur le parking de la salle des fêtes. Cela pose problème lors de manifestations à la salle des fêtes car les occupants de la salle ne respectent pas forcément les places de stationnement.

**M.ARNAULT** : remercie la commune pour avoir offert un trophée pour le cross départemental et remercie les pompiers et les personnes présentes. Le cross académique est fixé au 16 décembre 2009.

- s'est entretenu avec Monsieur SOUS, principal du collège, au sujet de l'essai de restauration réalisé ce jour. Monsieur SOUS est enchanté mais envisage un changement d'emplacement dans le réfectoire des enfants du primaire servis à table.

Monsieur GABORIT rappelle que l'on revient à une solution convenant aux parents élèves. La commune attend l'avis de la CAP avant la signature de la convention.

**M.MINO** : La réunion de la commission culture prévue mardi 15 est reportée au mercredi 16 décembre 2009.

Pour le site internet, il manque les photos des conseillers et les articles de certaines écoles et associations. Une présentation du site et du logo est envisageable aux vœux du Maire Prévus le 15/01/10 à 19h00.

**M.PARADOT** : regrette que les vœux du maire soient organisés un soir car une partie de la population (les personnes âgées de 25/50 ans) ne peuvent y assister. Demande que cela soit pris en compte pour les prochaines années.

**M.DUFOUR** : Qu'en est-il de la déviation du barreau ?

**M.GABORIT** : Une déviation poids lourds était prévue avec deux barreaux 1 à l'est et à l'ouest. Celui de l'ouest est toujours à l'étude, celui de l'est est compromis pour des raisons budgétaires.

**M.BELIN** : prend connaissance du document transmis par l'association des Maires Ruraux. Ces derniers proposent aux conseils municipaux de prendre une délibération sur la réforme des collectivités locales.

**M.GABORIT** : laisse le temps à chaque conseiller de prendre connaissance du document et précise que ce point sera étudié lors de la prochaine réunion de conseil de janvier.

**M.MINO** : Une convention doit être passée avec l'escale pour la gestion et la mise à disposition du mini bus.